

Annexe 1 : Détail des actions

Mise en œuvre d'actions dans le cadre de la démarche GERPLAN
Commission Permanente du 21 septembre 2023

Territoire Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur Doller

Attribution d'aides :

La commune de WERENTZHOUSE sollicite une subvention de 2 636 € en investissement pour l'aménagement d'une aire de loisirs multigénérationnelle via la plantation d'arbres et d'arbustes.

La commune de BLOTZHEIM sollicite une subvention de 2 936 € en investissement pour la plantation d'arbres et d'arbustes en zone urbaine (école élémentaire, périscolaire, parking).

La Communauté de Communes Sundgau sollicite une subvention d'un montant de 2 572 € en fonctionnement pour la réalisation d'un guide des plantes économes en eau et un programme « un été dans le Sundgau ».

Prolongation de la durée de validité d'aides :

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, la commune de ODEREN bénéficie d'une aide de la Collectivité européenne d'Alsace de 11 222 € (dossier n° GPL04410), d'une durée de 3 ans, pour des travaux d'amélioration pastorale au lieu-dit *Bergenbach*. Cette subvention a été accordée par la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 11 septembre 2020 (délibération n° CP-2020-8-6-6).

Pour ce dossier d'amélioration pastorale, Madame La Préfète de la Région Grand Est, sur avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est, a décidé qu'une évaluation environnementale devait être réalisée. En plus de la crise sanitaire et dans l'attente qu'une solution soit enfin trouvée entre les parties prenantes, ce dossier a été bloqué pendant plusieurs mois, retardant le commencement des travaux. C'est pourquoi la commune de ODEREN demande une prorogation de la durée de validité de la subvention correspondante, durée qui serait prorogée jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, la commune de WILLER-SUR-THUR bénéficie d'une aide de la Collectivité européenne d'Alsace de 30 344 € (dossier n° GPL04413), d'une durée de 3 ans, pour des travaux d'amélioration pastorale au lieu-dit *Schierbaechel*. Cette aide a été accordée par la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 11 septembre 2020 (délibération n° CP-2020-8-6-6).

La commune n'a pas pu achever les travaux du fait de difficultés rencontrées dans le cadre de la crise sanitaire et ses conséquences. A ce jour, les travaux ne sont pas finalisés.

La commune de WILLER-SUR-THUR demande une prorogation de la durée de validité de la subvention correspondante, durée qui serait prorogée jusqu'au 31 décembre 2024.

Territoire Agglomération de Mulhouse

La commune de RIXHEIM sollicite une subvention de 412 € en fonctionnement pour des animations et des actions de sensibilisation des scolaires à la protection de l'environnement à travers « la semaine bio-diversité ».

La commune de UNGERSHEIM sollicite une subvention de 739 € en investissement pour la plantation d'arbres et d'arbustes.

Territoire Centre Alsace

Prolongation de la durée de validité d'une d'aide :

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, la commune de LE BONHOMME bénéficie d'une aide de la Collectivité européenne d'Alsace de 25 293 € (dossier n° GPL04409), d'une durée de validité de 3 ans, pour des travaux d'amélioration pastorale au lieu-dit *Hopel*. Cette aide a été accordée par la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 11 septembre 2020 (délibération n° CP-2020-8-6-6).

De même que pour la commune de ODEREN, Madame La Préfète de la Région Grand Est, sur avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est, a décidé qu'une évaluation environnementale devait être réalisée.

Pour les mêmes raisons que le dossier de la commune de ODEREN, la commune de LE BONHOMME demande une prorogation de la durée de validité de la subvention correspondante, durée qui serait prorogée jusqu'au 31 décembre 2026.

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg sollicite une subvention en fonctionnement d'un montant de 11 422 € pour des actions de sensibilisation à l'environnement des scolaires et du grand public (sorties, conférences, organisation de manifestations, animations de soirées publiques).

Territoire Région de Colmar

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller sollicite deux subventions, comme suit en fonctionnement :

- d'un montant de 1 652 € pour une commande groupée d'arbres et d'arbustes à destination des habitants du territoire via la réalisation du guide « Plantons le décor » édité à 19 000 exemplaires,
- d'un montant de 3 750 € pour l'animation pédagogique sur le thème de l'environnement à destination d'une trentaine de classes d'écoles primaire du territoire.

La commune de WUENHEIM sollicite une subvention de 617 € en investissement pour la plantation d'arbres fruitiers et de haies vives.

La commune de JUNGHOLTZ sollicite une subvention de 5 164 € en investissement pour la création d'un chemin pédagogique autour de la Basilique du Thierenbach (réalisation de 7 panneaux).

La commune de FESSENHEIM sollicite une subvention de 3 479 € en investissement pour la plantation d'arbres et d'arbustes.

La commune de DURRENTZEN sollicite une subvention de 870 € en investissement pour la création d'un verger pédagogique.

La Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach sollicite :

- une subvention en fonctionnement d'un montant de 15 000 € pour l'animation pédagogique sur le thème de la nature , des enjeux climatiques et de la préservation en eau à destination des scolaires du territoire,
- une subvention en investissement de 2 635 € pour le remplacement d'une haie de thuyas à la piscine Sérenia par des essences locales.

Prolongation de la durée de validité d'une d'aide :

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, la commune de LINTHAL bénéficie d'une aide de la Collectivité européenne d'Alsace de 12 883 € (dossier n° GPL04412) d'une durée de 3 ans, pour des travaux d'amélioration pastorale au lieu-dit *Hilsenfirst*. Cette aide a été accordée par la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 23 octobre 2020 (délibération n° CP-2020-10-6-3).

La commune a rencontré des difficultés administratives dans le cadre de l'instruction du dossier par l'autorité environnementale et suite à la crise sanitaire, repoussant constamment le démarrage des travaux. A ce jour, les travaux n'ont pas encore débuté.

La commune de LINTHAL demande une prorogation de la durée de validité de la subvention correspondante, durée qui serait prorogée jusqu'au 31 décembre 2026.